

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft

**Band:** 35 (1921)

**Heft:** 3-4

**Artikel:** Les armoiries des sires de Saint-Martin-du-Chêne

**Autor:** Galbreath, D.L.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-744719>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.03.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Voici le rang des Cantons qui fut définitivement fixé en 1804 et conservé pendant tout le temps de la Médiation: 1<sup>o</sup> Uri, 2<sup>o</sup> Schwyz, 3<sup>o</sup> Unterwald, (1291) 4<sup>o</sup> Lucerne (1332), 5<sup>o</sup> Zurich (1351), 6<sup>o</sup> Glaris (1352), 7<sup>o</sup> Zoug (1352), 8<sup>o</sup> Berne (1352), 9<sup>o</sup> Fribourg, 10<sup>o</sup> Soleure (1481), 11<sup>o</sup> Bâle, 12<sup>o</sup> Schaffhouse (1501), 13<sup>o</sup> Appenzell (1513), puis: 14<sup>o</sup> St. Gall (1451, 1454), 15<sup>o</sup> Grisons (1497, 1498); puis: 16<sup>o</sup> Argovie (1415), 17<sup>o</sup> Thurgovie (1460), 18<sup>o</sup> Tessin (1441, 1500 et 1512), 19<sup>o</sup> Vaud (1536).

Le recul imposé aux Cantons de Zurich, Berne et Lucerne par rapport à leur rang d'avant 1798, fut annulé en 1815; par contre, la place donnée à Zoug après Glaris, et à Bâle après Fribourg et Soleure, resta en vigueur<sup>1</sup>.

En 1814 les anciens alliés des Suisses soit les républiques de Genève et du Valais et la principauté de Neuchâtel furent reçus dans la Confédération suisse comme nouveaux cantons et dès lors le rang officiel de nos Cantons à toujours été le suivant: 1<sup>o</sup> Zurich, 2<sup>o</sup> Berne, 3<sup>o</sup> Lucerne, 4<sup>o</sup> Uri, 5<sup>o</sup> Schwyz, 6<sup>o</sup> Unterwald, Nidwald, Unterwald, Obwald, 7<sup>o</sup> Glaris, 8<sup>o</sup> Zoug, 9<sup>o</sup> Fribourg, 10<sup>o</sup> Soleure, 11<sup>o</sup> Bâle-ville, Bâle-campagne, 12<sup>o</sup> Schaffhouse, 13<sup>o</sup> Appenzell Rhodes-extérieures, Appenzell Rhodes-intérieures, 14<sup>o</sup> St. Gall, 15<sup>o</sup> Grisons, 16<sup>o</sup> Argovie, 17<sup>o</sup> Thurgovie, 18<sup>o</sup> Tessin, 19<sup>o</sup> Vaud, 20<sup>o</sup> Valais, 21<sup>o</sup> Neuchâtel, 22<sup>o</sup> Genève.

D.

## Les armoiries des sires de Saint-Martin-du-Chêne,

par D. L. Galbreath.

L'antique donjon de Saint-Martin-du-Chêne, seul témoin de l'existence d'un château qui fut le centre d'une des plus importantes seigneuries du Pays de Vaud, est placé dans un endroit des plus pittoresques, bien qu'ignoré du monde des voyageurs. La seigneurie de Saint-Martin et la maison de dynastes qui en a pris le nom ont été passablement négligées par les historiens. Ce n'est que tout récemment que, dans l'inappréciable nouveau Dictionnaire historique du Canton de Vaud de M. Mottaz, M. Maxime Reymond a remis en ordre leur généalogie très embrouillée. Avant lui M. Marc Henrioud a traité la période bernoise de la seigneurie dans les *Archives héraldiques* de l'année 1906<sup>2</sup> et dans la Revue historique vaudoise de 1909.<sup>3</sup> En 1910 M. Octave Chambaz a encore publié dans cette dernière revue des extraits très intéressants d'une grosse de reconnaissances de Chavannes-le-Chêne, de l'année 1757, en faveur de LL. EE. de Berne. M. Chambaz y a aussi signalé les deux écus peints sur le premier feuillet d'une autre grosse, de 1514, déposée aux archives de Chavannes-le-Chêne, et dont il a eu l'amabilité de faire une copie exacte à notre intention.

Les sceaux les plus anciens de cette famille se trouvent attachés à un acte de l'an 1245 (aux ACV, Oron 21), ceux de *Willermus de Sancto Martino dominus*

<sup>1</sup> Voir: W. Oechsli, Geschichte der Schweiz im 19. Jahrhundert. I. Bd. p. 470 et 471.

<sup>2</sup> Etude généalogique sur les Nobles de Hennezel au Pays de Vaud.

<sup>3</sup> La Seigneurie d'Essert-Pittet au temps des Nobles de Hennezel.

de Biolay (Fig. 19), de *petrus de Sancto Martino canonicus lausannensis* (Fig. 20 et de *Richardus dominus de Sancto Martino* (Fig. 21). Le premier sceau est unique, croyons-nous, parmi les sceaux des dynastes romands, car il représente Saint Martin à cheval, partageant son manteau avec le pauvre. Le sceau de Pierre est intéressant par un autre côté: le faucon dévorant un oiseau qui s'y trouve, dévoile les goûts du chanoine chasseur. Celui de Richard enfin nous offre un écu à *trois barres*. M. Coulon a décrit dans son *Inventaire des des Sceaux de la Bourgogne*, No. 458, le sceau scutiforme de Richard (III), fils du précédent. Il se trouve aux Archives de la Côte-d'Or, (B 1232) attaché à une déclaration d'Uldric, frère du dit Richard, au sujet de son château de Châtillon *super villam de Cronay*, tenu en fief de Pierre de Savoie, datée d'avril 1255. L'écu arrondi montre *trois pals*.



Fig. 19  
Sceau de Guillaume de Saint Martin,  
Seigneur de Biolay, 1245.



Fig. 20  
Sceau de Pierre  
de Saint Martin,  
chanoine de  
Lausanne, 1245.



Fig. 21  
Sceau de Richard,  
sire de Saint Martin, 1245

Richard IV, fils de Richard III, chanoine de Lausanne et doyen de Neuchâtel 1293—1319, dont le sceau existe en de nombreux exemplaires aux diverses archives de la région, place son écu sur une rose (Fig. 22), dans laquelle il faut voir une allusion à la Sainte Vierge. Ici l'écu porte *deux pals et une barre brochante*. Son frère Guillaume 1277—1303, dont le sceau ainsi que le suivant, a été moulé par M. Fréd. Dubois aux Archives Royales de Turin, porte *un palé de six pièces* (Fig. 24). Le neveu des deux précédents, Jean de Saint-Martin (1303—1340) fait pendre le même écu aux épaules d'un lion (Fig. 23). Enfin cet écu, *palé d'azur et d'or de six pièces* se trouve dans la grosse de 1514 que nous avons mentionnée plus haut, en compagnie d'un écu parti de Pesme et de Billens.<sup>1</sup>

Si nous en appelons aux armoriaux imprimés ou manuscrits, nous ne nous tirerons pas mieux d'affaire. L'Armorial Du Mont, déposé aux Archives can-

<sup>1</sup> de Pesme: *d'azur au gonfanon d'or*; de Billens: *de gueules à la bande d'or accompagnée de deux cotices d'argent*.

tonales vaudoises, qui a le grand avantage de donner l'indication des sources, nous fait voir un peu la méthode des faiseurs d'armoriaux, car le sceau de Richard de 1245 (Fig. 21) y figure comme pièce à l'appui pour

1. *barré de six pièces,*
2. *bandé de six pièces,*
3. *palé de six pièces,*
4. *trois barres,* qui s'y trouvent effectivement.

Du Mont donne également un écu *d'azur à la croix d'or* aux sires de St. Martin, d'après l'Armorial de Mulinen, et il ajoute une explication, d'après d'Estavayer, d'un changement d'armoiries à la suite de combats à côté du comte Amédée V de Savoie au siège de Rhodes. De Mandrot donne dans sa première édition le *barré de six pièces* et l'écu *à la croix*, tous deux pour les sires de St. Martin, tandis que dans la deuxième édition ce dernier écu est celui de Saint Martin de Lausanne! Mais M. Du Mont nous aidera: il donne l'écu à la croix à des de Saint Martin de Rue, de Romont, d'Yverdon, de Lausanne et de



Fig. 22  
Sceau de Richard de Saint  
Martin, doyen de Neuchâtel,  
1293.



Fig. 23  
Sceau de Jean  
de Saint Martin  
(1303-1340).



Fig. 24  
Sceau de Guillaume  
de Saint Martin  
(1277—1303)

Lutry! Il ne s'agit évidemment pas de membres de la maison des dynastes, mais de familles dont le lieu d'origine était la seigneurie de Saint-Martin, et en deux cas très probablement plutôt le village de Saint-Martin-de-Vaux. Aussi ne pouvons remettre l'étude de leurs armoiries au temps où l'on nous indiquera un document plus sérieux qu'un écu dessiné dans un armorial du dix-neuvième siècle.

Tous les armoriaux, de Mulinen, de Mandrot, Du Mont, se copiant les uns les autres avec une fidélité touchante, indiquent encore une variante pour les Saint-Martin, seigneurs de Bioley, soit *d'azur au chevron ondé d'or*. Un chevron ondé est une pièce si rare, que c'est presque avec regret que nous constatons, qu'il n'existe aucune preuve documentaire pour soutenir l'assertion des armoriaux, et que cette branche des seigneurs de Bioley s'est éteinte très probablement avec les quatre fils du Guillaume dont nous avons signalé le sceau plus haut (Fig. 19). Comme d'autres armoriaux, qu'on trouvera dans Du Mont, donnent même un chevron vivré, ou chargent un chevron ordinaire de quatre burelles, il y aurait presque une variante pour chacun des fils du seigneur de Bioley. Il est tout à fait possible, qu'on ait voulu voir le chevron ondé, vivré ou autre, dans le sceau de Guillaume, qui à première vue fait l'effet d'un sceau équestre ordinaire.

Nous déduisons de nos indications que les dynastes de Saint Martin ont porté leurs écus et bannières divisés en sections de direction variable, dans le sens de la diagonale, ou de la verticale ou des deux sens ensemble; qu'avec le temps la division en pal s'est imposée à l'exclusion de tout autre, et que les couleurs ont probablement toujours été le jaune et le bleu.

Les légendes de nos sceaux sont les suivantes:

Fig. 19 + **WILERIISANCTI . . . RTINI**

Le prénom est difficile à déchiffrer, peut-être faut-il lire WILERM, mais cette abbréviation est inusitée. Il se peut qu'on ait confondu Wilerius et Willermus comme Girolodus et Gerardus, bien que ce soient des noms tout-à-fait distincts. Dans l'acte on ne lit que Wil'mus-Wilermus.

Fig. 20 + **S'P. SCIMARTINI CANLA VSAN**

Fig. 21 + **SIGILLVMRICARDIDNISCIMARTINI**

Fig. 22 + **SR. CLERICI. DECANI. NOVICASTRI**

Fig. 23 + **S W. DE. SCO. MARTINO**

Fig. 24 **S' I. .D' S' M A R T**

## Le dernier chevalier de Malte de Fribourg,

par Fréd. Th. Dubois.

L'île de Malte, avec la cité de la Valette, était le siège de l'Ordre des chevaliers de St. Jean de Jérusalem dès 1530. Elle tomba aux mains des Français en 1798 et fut prise par les Anglais en 1800. Cet Ordre n'était ainsi

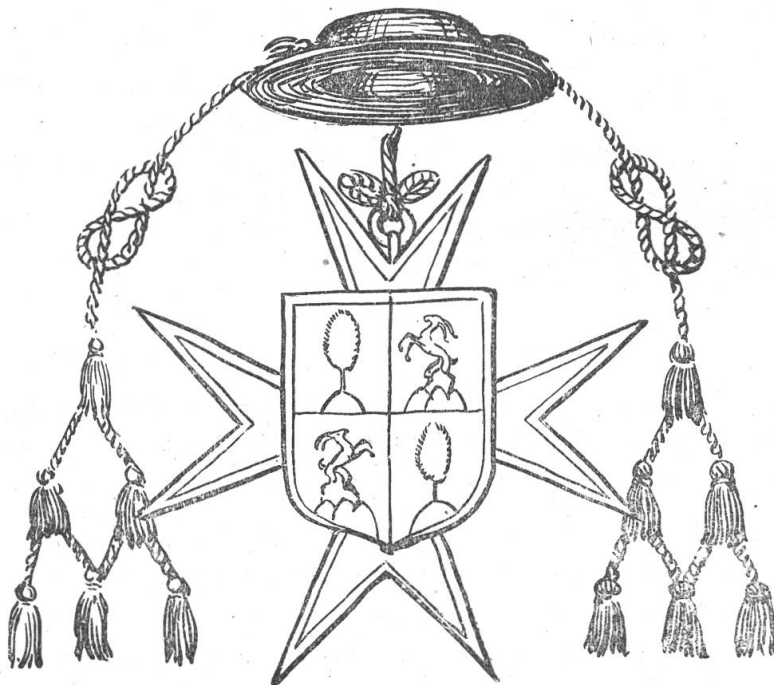


Fig. 25

Armoiries de T. N. de Fivaz 1767-1857,  
Chevalier de Malte.

(peintes au haut de son portrait

plus chez lui nulle part et ses possessions commencèrent à être sécularisées. A la paix de Pressbourg, en 1805, la principauté de Heistersheim, siège du Grand-Maître de la province ou langue d'Allemagne, fut attribuée au grand duché de Bade et les chevaliers de St. Jean ou de Malte ne reçurent en retour qu'une pension annuelle. Le grand prieuré d'Allemagne était de ce fait supprimé et les commanderies suisses qui en dépendaient devenaient ainsi des biens sans maîtres. Le Landammann de la Suisse exposa cet état de choses à la Diète en

1807. Celle-ci autorisa les Cantons qui possédaient encore des commanderies à en disposer à leur gré.